

Les actes du 10ème jour de Thul-Hijja

<"xml encoding="UTF-8?">

:C'est un jour d'une noblesse extrême et il y a de nombreux actes



La douche rituelle (les grandes ablutions). C'est une règle recommandée confirmée pour ce -1
jour

.La prière de l'Aïd -2

Réciter les invocations des Infaillibles (P) avant et après la prière de l'Aïd (elles sont -3
rapportées dans le livre al-Iqbal). Et sans doute, la meilleure invocation pour ce jour est celle
qui commence par : « Notre Dieu, c'est un jour béni... » [N°48 d'as-Sahifa as-Sajjadiya]. Et
aussi celle qui commence par : « Ô Celui qui fait miséricorde à celui qui aucun serviteur ne fait
.[preuve de clémence !... » [N°46 d'as-Sahifa as-Sajjadiya

.La lecture de l'invocation de La Lamentation -4

.Le sacrifice, et cela est confirmé -5

La proclamation de Précellence de Dieu (al-Takbîrat, dire : Dieu est plus Grand !) de la façon -6
suivante après les 15 prières obligatoires (la 1ère étant la prière obligatoire de midi le jour de
l'Aïd et la dernière étant celle obligatoire du matin du 13ème jour) pour ceux qui se trouvent à
Minâ. Par contre pour ceux qui se trouvent ailleurs, après les 10 prières obligatoires (la 1ère
étant la prière obligatoire de midi le jour de l'Aïd et la dernière étant celle obligatoire du matin
(du 12ème jour

: Et les Takbîrat sont selon le juste propos rapporté d'al-Kafi

Dieu est plus Grand, Dieu est plus Grand, point de Dieu autre que Dieu, Dieu est
plus Grand, Dieu est plus Grand, et à Dieu la Louange, Dieu est plus Grand pour

nous avoir guidés, Dieu est plus Grand pour nous avoir pourvus en bête de
! troupeaux, Louange à Dieu pour nous avoir fait un bienfait/épreuve

Et il est recommandé de répéter ces Takbîrats après les prières obligatoires, selon les
.possibilités, tout comme il est recommander de les répéter après les prières surérogatoires